

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le **20 février 2026 à 18h00** selon convocation en date du 11 février 2026 sous la Présidence du Maire, Alain MEYZIE.

Monsieur ROBERT Stéphane étant désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente réunion du 28 novembre 2025, lu et approuvé à la majorité des voix délibérantes.

Présents : MR MEYZIE Alain, MR SEGUI Jean-Marie, Mr NICOT David, Mme DONDON Yvette, Mr VERGNE Cyril, Mr ROBERT Stéphane, Mme DENIS Armelle

Excusé : Mr MASSIAS Fabrice (donne procuration à Mr Alain MEYZIE)

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h00 et demande l'autorisation d'ajouter une délibération concernant la participation financière au voyage en Espagne du collège de Lanouaille pour les élèves de la commune, suite à l'accord du conseil municipal lors de la réunion du 28.11.2025 (Accord à l'unanimité)

DELIBERATION « ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND PERIGUEUX – Eclairage public des ZAE » (à l'unanimité)

Monsieur le Maire a exposé le principe de validation des communes en tant qu'adhérentes à la COM COM, et le conseil municipal a validé l'adhésion de la communauté d'agglomération du Grand Périgueux au SDE pour l'éclairage des ZAE.

DELIBERATION « REVALORISATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES MAIRES ET ADJOINTS DANS LES COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS » (à l'unanimité)

La loi N°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut d' élu local, revalorise les indemnités des élus locaux, modifiant les articles L. 2123-23 et suivants et porte à 28.1 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, l'indemnité du maire et à 10.89 % celles des adjoints au maire du même indice. Le conseil municipal valide cette augmentation.

DELIBERATION « ADHESION AU CONTRAT COMPLEMENTAIRE SANTE PAR LA CONVENTION AVEC LE CDG 24 :

L'examen et le vote de cette délibération sont reporté au prochain conseil municipal dans l'attente d'une réunion d'information avec la MNT et les agents pour détailler l'offre du contrat et permettre un choix éclairé entre l'adhésion à la convention ou la labellisation de la mutuelle.

DELIBERATION « PROJET DE PLUI-H ARRETE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ISLE LOUE AUVEZERE EN PERIGORD » (3 pour – 2 contre – 3 abstentions)

L'instruction du PLUI-H se termine au niveau de la COM COM et va partir aux personnes publiques associées (PPA). Le conseil municipal valide la fin de l'étude du PLUI-H, il n'y a pas de conséquences pour la commune à ce vote.

DELIBERATION « CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE DE CATEGORIE C ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS » (à l'unanimité)

Suite à l'avancement de grade d'un de nos cantonniers en avril, il est nécessaire de créer son futur poste et de modifier le tableau des effectifs en y ajoutant un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe de catégorie C et de supprimer un poste d'adjoint technique territorial de catégorie C. Le conseil municipal approuve cette création et la modification du tableau des effectifs.

DELIBERATION « ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIER POUR LE VOYAGE EN Espagne – COLLEGE DE LANOUAILLE » (à l'unanimité)

Monsieur le Maire rappelle la demande du collège de Lanouaille concernant le voyage en Espagne prévu du 17 au 22 mai 2026 et rappelle que le collège a informé les familles qu'elles pouvaient demander une aide pour financer le voyage auprès de leurs mairies. Le montant du voyage s'élève à 394 €, après concertation

lors du dernier conseil municipal il avait été décidé d'accorder une aide de la moitié du montant total du voyage, à savoir 197 € aux familles qui en feront la demande et sur présentation du justificatif de paiement au collège de Lanouaille.

DIVERS

CONSULTATION DU CST POUR LA DEFINITION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES (IHTS) :

Dans le cadre du contrôle hiérarchisé de la paye des agents territoriaux, la direction générale de la trésorerie a choisi le thème des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS). Désormais, il est donc nécessaire de déterminer les conditions d'attribution, les agents bénéficiaires et de fixer les missions qui impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires ouvrant droit au IHTS. Le conseil municipal valide la consultation du CST pour établir une délibération précise à réception de son avis qui reprendra les conditions exposées ci-dessus.

POINT SUR LA TAVERNE DU BOUCHER

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de l'intervention d'un huissier le 9 janvier dernier pour l'ouverture des portes du complexe rural, les anciens locataires n'ayant pas rendu les clés suite à l'ordonnance rendue par le tribunal judiciaire de Périgueux. Monsieur le maire a lu le compte-rendu (reçu le 20.01.2026) de l'huissier suite à l'état des lieux qui a été réalisé et a informé le conseil municipal du matériel manquant ainsi que des dégâts constatés (les éviers sont manquants, des prises ont été arrachées et le plafond tendu au-dessus du bar est déchiré). Il a également indiqué que les locaux ont été mis en sécurité au niveau électrique par la société MADIES, que le compteur d'eau n'a pas encore été rouvert pour l'instant et que toutes les clés ont été changées et remplacées par une serrure à clé unique sécurisée pour ouvrir toutes les portes du complexe (auberge + hôtel) ce qui représente des serrures pour 13 portes + 3 serrures pour les 3 portes de chambres.

SUBVENTION ASSOCIATION MAIN DANS LA MAIN - EPHAD

Le conseil municipal ne se prononce pas à la veille du changement de mandat et laisse cette question au bon vouloir du prochain conseil municipal.

SUBVENTION LIGUE CONTRE LE CANCER

Le conseil municipal ne se prononce pas à la veille du changement de mandat et laisse cette question au bon vouloir du prochain conseil municipal.

SUBVENTION France ALZHEIMER

Le conseil municipal ne se prononce pas à la veille du changement de mandat et laisse cette question au bon vouloir du prochain conseil municipal.

SUBVENTION FONDATION DU PATRIMOINE

Le conseil municipal ne se prononce pas à la veille du changement de mandat et laisse cette question au soin du prochain conseil municipal.

SACEM

Monsieur le Maire présente la proposition de la SACEM d'un forfait de 152.01 € TTC annuel permettant de s'acquitter des droits d'auteur de façon simple et économique qui se décline pour tous les événements se déroulant sur la commune, ainsi qu'aux équipements municipaux et services communaux.

ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE POUR LES PROCHAINES ELECTIONS MUNICIPALES

Monsieur le maire rappelle les nouvelles directives pour les élections concernant les communes de moins de 1000 habitants et propose un tableau des présences pour les jours d'élections

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire a clôturé la séance à 20 H 00.